

Yvonand, le 20 juin 2025



PROCÈS-VERBAL DU BUREAU N° 28

Présidence : M. Florian Breguet

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

prenant en compte les articles 37 à 48 du règlement du Conseil communal d'Yvonand de mai 2014 ;

valide les commissionnaires suivants pour le préavis 2025/08 (Instauration d'une taxe communale spécifique sur l'énergie électrique et adoption du règlement y afférent) présidé par le premier membre du PLR.

PS	1 ^{er} membre	Vuadens Christian
	2 ^{ème} membre	Kjelberg Ivar
	3 ^{ème} membre	Breguet Florian
	suppléant	Aberle Mathieu
PLR	1 ^{er} membre	Marinelli Soprano
	2 ^{ème} membre	Méan Katia
	suppléant	Walroff Sandra
UDC	1 ^{er} membre	Zeiter Viktor
	2 ^{ème} membre	Rey Jean-Claude
	suppléant	Gerber Sébastien

Le Président

Florian Breguet



La Secrétaire

Pauline Héritier